



Département  
des Landes

## Communiqué de presse

Le 15 juin 2018

### **SUITE AUX INTEMPORIES**

Après avoir demandé la semaine dernière au ministre de l'Agriculture que les dégâts occasionnés par les intempéries fassent l'objet d'une procédure de reconnaissance de calamités agricoles, le Président du Conseil départemental des Landes a souhaité, après une nouvelle aggravation de la situation, que l'État étudie la réparation des dommages au titre des catastrophes naturelles et que le Préfet puisse réunir les collectivités sinistrées. Cette réunion se tiendra ce vendredi après-midi en Préfecture. Xavier Fortinon y participera.

Par ailleurs, lors de la réunion de la commission permanente du Département qui s'est tenue ce jour, Xavier Fortinon a indiqué que le Département, dans le cadre de la solidarité territoriale, sera aux côtés de l'État pour accompagner les agriculteurs et les collectivités sinistrées.

Un fonds de solidarité territoriale sera mobilisé après la nécessaire évaluation des dégâts, en particulier sur les voiries communales et intercommunales.

Des crédits supplémentaires seront également inscrits pour la réparation des dégâts sur la voirie départementale. Un rapport sera présenté à cet effet au cours d'une prochaine session de l'Assemblée départementale.